



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 18 NOVEMBRE 2010**

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 8 h 45 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, président du conseil général, assisté de Melle Caroline MURRIS, en qualité de secrétaire.

Étaient absents ou représentés :

M. Noël ALBIN
Mme Marie-José BANDECCHI
Me José BALARELLO
M. Joseph CALZA
M. Patrick CESARI
Me Marc CONCAS
Pr René GILLY
Mme Colette GIUDICELLI
M. Thierry GUEGUEN
M. Jean-Auguste ICART
M. David LISNARD
M. Patrick MOTTARD
Dr Georges ROUX
Mme Anne SATTONNET
M. Gérard SPINELLI
M. Patrick TAMBAY
M. Francis TUJAGUE
M. René VESTRI

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. M. le Préfet, je suis heureux de vous accueillir dans cet hémicycle du conseil général pour la présentation du rapport d'activités des services de l'État. Nous avons souhaité organiser cette présentation dans le cadre d'une séance plénière spécifique du conseil général. Je procède tout d'abord à la désignation de Melle MURRIS en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Melle Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.

Melle MURRIS.- Le quorum est atteint M. le président.

M. Le Président.- Merci. M. le Préfet, je vous souhaite au nom de l'ensemble des membres de notre assemblée la bienvenue dans notre hémicycle. J'associe à ce souhait de bienvenue l'ensemble des services de l'État qui vous entourent, les membres du corps préfectoral, et les directeurs des services déconcentrés de l'État.

Je veux vous exprimer ma gratitude de vous livrer pour une seconde fois à cet exercice, comme vous l'aviez fait l'année dernière. Cet exercice répond à une obligation formelle. Nous l'avons voulu ensemble à la fois solennel mais aussi ouvert, puisque vous pourrez, mes chers collègues, vous exprimer et interroger M. le Préfet des Alpes-Maritimes sur ce rapport d'activités des services de l'État.

Je tiens aussi à vous remercier, M. le Préfet, pour la qualité des relations qui unissent l'État et le conseil général dans le département des Alpes-Maritimes. Cette qualité de collaboration qui nous unit est tout à fait remarquable et exemplaire. Elle est ancienne dans ce département, mais elle trouve avec vous une dimension toute particulière. Votre investissement dans les hautes fonctions que vous occupez et votre représentation de l'État dans les Alpes-Maritimes s'incarnent de manière exemplaire et se traduisent par un investissement personnel remarquable au quotidien. Je veux le souligner tout en vous exprimant notre reconnaissance et notre gratitude.

Nous avons, dans le cadre prévu par la loi, des relations de travail extrêmement fréquentes et également extrêmement fécondes. Nous avons pu au cours de cette année 2009 faire avancer des dossiers décisifs pour le département des Alpes-Maritimes. Cette année 2009 fut une année difficile, puisqu'elle fut le cœur du cyclone de la crise internationale qui nous a violemment frappés et qui n'aura pas épargné notre département. C'est aussi une crise contre laquelle nous avons décidé de lutter ensemble, avec : d'une part l'État, selon la mobilisation engagée avec beaucoup de ténacité, de détermination et de courage par le Président de la République et par le Gouvernement ; d'autre part bien-sûr les collectivités locales qui ont voulu s'associer à ce plan de relance dans lequel nous avons jeté toutes nos forces à un moment important. M. Le Préfet, vous le savez, nous avons annoncé ensemble le plan de relance à cette même tribune en début d'année 2009. Le conseil général a souhaité bénéficier de l'effet multiplicateur que le Gouvernement avait insufflé avec ce double fonds de compensation de la TVA qui nous a permis en 2009, au cœur de la crise, de placer notre niveau d'investissement à un montant qui était de 100 M€ supplémentaires par rapport à ce que nous aurions fait si nous avions simplement prolonger nos tendances.

Nous avons donc fait le choix clair en 2009 de ne pas paralyser nos investissements mais au contraire de les accélérer pour faire face à la crise. Les chiffres du chômage montrent bien-sûr que l'année 2009 a été difficile. Je ne nie pas l'impact personnel qu'ont subi tous ceux qui ont perdu leur emploi. Néanmoins, la progression du chômage dans les Alpes-Maritimes a été de 2,7 %, contre 5,3 % dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, soit deux fois inférieure. J'y vois peut-être les fruits de cette collaboration et de ce plan de relance que nous avons souhaité mettre en place.

Nous avons travaillé ensemble sur beaucoup de dossiers, comme le campus STIC qui est un gros projet. Le campus STIC est le symbole de la place qu'occupe la technopôle Sophia-Antipolis, avec un message adressé aux chercheurs, aux universitaires et aux chefs d'entreprise. Nous avons travaillé ensemble sur le développement de cette opération d'intérêt national, tellement porteuse de perspectives pour le département des Alpes-Maritimes.

Nous avons aussi travaillé ensemble sur des sujets difficiles où vous avez pris avec beaucoup de courage vos responsabilités. Je pense notamment à la question de l'élimination des déchets, qui est un vaste problème. Le conseil général a lancé le plan d'élimination des déchets ménagers. Je suis heureux de savoir que le commissaire enquêteur vient de rendre un avis favorable sur ce point.

Nous avons travaillé ensemble en matière d'environnement, avec la mise en place du plan d'action Climat Energie du conseil général, qui a un lien évidemment très important avec l'obligation qui nous est faite de maîtriser la consommation électrique et d'augmenter la production électrique du département des Alpes-Maritimes. Nous avons aussi travaillé ensemble sur les questions d'aménagement du territoire, notamment pour faire en sorte que nos services publics, en particulier en zone rurale, soient toujours présents – dans ce département, la question ne se pose pas puisque nous sommes dans une situation où nous avons constamment augmenté la présence des services publics en zone rurale – et plus efficaces, plus compétents et à même de répondre aux attentes de nos concitoyens.

J'ajouterai un mot bien-sûr sur l'important dossier des risques naturels, puisque notre département est confronté à la multiplicité de ces risques. Je veux là-aussi souligner M. le Préfet les avancées extrêmement importantes et même historiques qui ont été engrangées au cours de ces derniers mois. Vous venez de porter à connaissance le PPRI de la vallée du Var. C'est là aussi le fruit d'un travail extrêmement intelligent qui a caractérisé l'action commune des services de l'État et des collectivités locales. Nous avons mis en place le PAPI et nous avons engagé des travaux extrêmement lourds de façon rapide et coordonnée. Certes, beaucoup reste encore à faire. Il faut que nous donnions rapidement des instructions pour l'abaissement des seuils 9 et 10, que nous travaillions sur la digue de Saint-Laurent-du-Var, sur la protection de la vallée de la Siagne, sur le Malvan, sur la Brague, etc. Nous avons rattrapé beaucoup de retard en la matière. Aujourd'hui, notre département n'est pas à l'abri des risques. Ce qui s'est passé dans le Var nous le démontre de manière extrêmement dramatique, mais nous avons ici mis en place des mesures d'anticipation qui se sont montrées extrêmement utiles.

Je veux naturellement souligner que l'action du conseil général a été favorisée par la présence dans le département du ministre Christian ESTROSI qui est un ministre engagé et efficace, qui a beaucoup œuvré pour que cette coordination s'effectue au service des habitants des Alpes-Maritimes. Nous avons grâce à lui obtenu des pôles de compétitivité via des opérations d'intérêt national. Nous avons aussi bénéficié du soutien de l'État et du Gouvernement sur une multitude de sujets. Je veux en cette occasion lui rendre en votre nom – je ne sais pas si tout le monde s'y associera – l'hommage qu'il mérite. La vie politique est souvent faite souvent d'injustices et d'ingratitude, mais elle récompense aussi ceux qui ont de la ténacité, du courage et de la volonté. Nous savons que Christian ESTROSI n'en manque pas.

Merci, M. le Préfet, pour votre implication personnelle au service de ce département. La vie administrative, nous le savons, ne laisse plus le temps qu'avaient occupé certains Préfets. Je salue la mémoire de M. LAMBERTIN, décédé il y a quelques jours, qui est resté 14 ans au poste de préfet dans les Alpes-Maritimes. Je vous souhaite, M. le Préfet, de rester 14 ans, mais je sais que mon vœu sera pieux. En tous cas, vous serez toujours un des préfets qui auront marqué l'histoire des Alpes-

Maritimes. Il y a souvent au cours des décennies des préfets qui restent et qui marquent les esprits. Vous en êtes déjà là M. le Préfet. Je vous remercie pour tout cela.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT

M. LAMY.- Merci M. le Président pour vos propos élogieux et ô combien stimulants. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, présenter le rapport des services de l'État devant vous n'est pas seulement une obligation formelle exigée par le code général des collectivités territoriales. C'est aussi un réel plaisir de vous rencontrer, vous que je vois sur le terrain lors de visites cantonales ou communales. C'est aussi une nécessité démocratique. Les préfets, représentants de l'État et du Gouvernement, en charge des intérêts nationaux et des politiques publiques selon les termes de la Constitution, rendent bien évidemment compte de leur action devant ceux qu'ils représentent, devant le Gouvernement, mais je considère aussi que nous avons une responsabilité à assumer devant les représentants de la population qui attendent que le représentant de l'État rende compte de sa gestion.

Je saisis aussi cette occasion, M. le président, pour vous remercier vivement de l'excellence de notre collaboration commune sur de nombreux sujets. Vous verrez que les sujets qui marquent l'action de l'État sont des sujets sur lesquels l'État n'intervient pratiquement jamais seul, mais toujours en partenariat avec des collectivités locales, à commencer par le conseil général puisque nous avons des champs de compétences géographiques qui se recoupent très exactement. Je remercie aussi à travers vous les conseillers généraux ainsi que vos services qui ont avec chacun des chefs de service et des sous-préfets des relations de confiance.

L'objet de mon propos n'est évidemment pas de retracer de façon exhaustive l'action des services de l'État. Une journée n'y suffirait pas. Je vais donc me concentrer sur un certain nombre de sujets. Je ne vais pas seulement parler de l'année 2009, mais aussi de l'année 2010. J'évoquerai également quelques perspectives.

Le premier sujet – et ce n'est bien évidemment pas une surprise puisque c'est la première priorité des préfets comme le Président de la République, le Premier ministre et le ministre de l'intérieur nous le rappellent chaque semaine – est la sécurité. Dans ce domaine, sans vouloir donner trop de chiffres, les indicateurs globaux sont bons : baisse de la délinquance générale d'environ 4 % ; baisse de la délinquance de proximité d'environ 2,4 %. Ces chiffres valent pour l'année 2010. En 2009, nous avons également enregistré une baisse.

D'autres indicateurs sont aussi très importants puisqu'ils sont révélateurs de la qualité du travail des services de police et de gendarmerie. Il s'agit des taux d'élucidation et des progrès réalisés dans ce domaine. L'élucidation est en effet la condition de la sanction qui est aussi finalement la meilleure des préventions. Le taux d'élucidation augmente, de même que le nombre des infractions révélées par l'action des services, c'est-à-dire la délinquance que les services de police et de gendarmerie vont chercher, au risque d'ailleurs de faire augmenter les statistiques de la délinquance. Ces infractions augmentent au fur et à mesure que l'activité des services augmente.

Naturellement, ce sont des résultats globaux, et il faut être modeste. La délinquance est en effet un phénomène fluctuant auquel il faut sans cesse et sans relâche s'adapter. L'année dernière, les cambriolages avaient sensiblement augmenté. La mise en place d'un plan anti-cambriolage a permis d'enregistrer une baisse cette année. Alors même que nous sommes dans un contexte de diminution globale de la délinquance, ce sont les violences qui augmentent en 2010. Nous l'avons constaté avec les braquages et les vols avec violence. Sachez, Mesdames et Messieurs les

conseillers généraux, que l'accent sera mis cette année contre ces formes particulières de crimes et de délits.

Il faut aussi être modeste, puisqu'au-delà des bons chiffres globaux, il est également important de considérer le ressenti de la population, ressenti qu'en tant qu'élus et maires vous mesurez mieux que personne. Les chiffres sont une chose, mais ce qui importe le plus est le ressenti de la population. Avec l'augmentation de certaines violences, dont les médias rendent compte à juste titre, il y a un sentiment d'insécurité qui parfois se double d'un sentiment d'impunité. J'ai été très heureux de lire ce qu'a dit le procureur de Nice à ce sujet lorsqu'il a affirmé sa ferme volonté d'être d'une très grande sévérité à l'égard des auteurs de vols avec violence.

Nous avons beaucoup de moyens dans ce département, avec plus de 3 000 fonctionnaires de police, de gendarmerie, de police judiciaire, etc..., qui se consacrent chaque jour à la sécurité. Nous avons aussi, ce qui est une particularité des Alpes-Maritimes, une très grande attention portée par les élus des Alpes-Maritimes aux questions de sécurité : le conseil général, vous-même M. le président, ainsi que Christian ESTROSI votre prédécesseur, avec le financement de casernes de gendarmerie, de commissariats de police. Nous avons aussi signé cette année durant le premier semestre des aides pour du matériel de police scientifique et technique pour la sécurité publique et pour la gendarmerie nationale. Il y a bien-sûr dans les communes les formes de vidéo-protection et les polices municipales. Dans le département des Alpes-Maritimes, nous avons plus de 1 000 policiers municipaux. Rapporté à la population, ce chiffre est très important. J'ai l'intuition que le conseil général des Alpes-Maritimes est très en avance par rapport aux autres départements de France.

Ce qui sera déterminant durant les prochaines années pour continuer à faire baisser la délinquance avec les moyens que nous avons sera tout d'abord d'augmenter les coopérations. Nous le faisons au sein de l'État, avec le rapprochement de la police et de la gendarmerie. C'est aussi une institution nouvelle qui est née l'année dernière et qui est essentielle : l'état-major de sécurité départemental. Il s'agit d'une instance coprésidée par le préfet et les procureurs. Cela n'existait pas auparavant et nous permet d'avoir une approche globale et partagée en matière de lutte contre la délinquance. Je peux vous assurer que cela change considérablement les choses. Nous nous réunissons une fois par mois. Il y a ainsi un lien entre les politiques de sécurité et d'ordre public du préfet et les suites pénales dont la responsabilité incombe aux procureurs. C'est quelque chose de très positif.

Ce sont aussi des coopérations avec les moyens des collectivités locales. A cet égard, l'année dernière, nous avons signé une convention de coopération avec la police municipale de Nice. Ainsi, nous avons une action de coopération tout à fait exemplaire, dans la 5^{ème} ville de France, entre les forces de l'État et les forces municipales.

En matière ensuite de progrès scientifiques et techniques, les choses évoluent considérablement : police scientifique et technique, fichier des empreintes génétiques, vidéo-protection. Pour les prochaines années, c'est dans ces domaines que va se jouer la différence en matière de lutte contre la délinquance.

De plus, ne l'oublions pas, la sécurité est l'affaire de tous, y compris des habitants eux-mêmes. Comme vous le savez, le département des Alpes-Maritimes est pilote dans ce domaine, avec une expérimentation qui s'y déroule depuis plus d'un an en zone gendarmerie essentiellement mais aussi en zone police. Ce sont les opérations « Voisins Vigilants » que vous connaissez bien et qui ont contribué à faire diminuer le nombre de cambriolages. Ces opérations se font avec l'accord des procureurs pour que la loi soit parfaitement respectée et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce

point. Elles permettent aux habitants de participer aussi à l'effort de vigilance commun dans la lutte contre la délinquance.

En matière de sécurité routière, l'année 2009 n'avait pas été une bonne année. L'année 2010 a mieux commencé. Nous comptons tout de même environ 50 morts depuis le début de l'année. Ce sont 50 morts de trop, mais leur nombre est inférieur à celui de l'année dernière. Les accidents sont moins nombreux, de même que les blessés. La particularité réside dans une surreprésentation des conducteurs de 2 roues parmi les personnes décédées, soit plus de 60 % cette année. Dans les Alpes-Maritimes, les 2 roues ont une importance toute particulière, puisque nous représentons 7,5 % des immatriculations de 2 roues, alors que nous sommes 1,7 % de la population. Les raisons en sont connues : encombrement routier dans le département, etc... Nous allons donc concentrer nos actions autour d'une responsabilisation de chacun, ces accidents mortels étant très souvent dus à des imprudences ou des fautes de comportement. Il faut responsabiliser toute la chaîne, puisque ce n'est pas une question de contrôle de vitesse. C'est une responsabilisation de chacun. Pour responsabiliser les employeurs de salariés qui utilisent des 2 roues, nous allons prochainement signer des conventions avec les motos écoles et les vendeurs de motos pour que chacun prenne bien en compte cet impératif de protection et prudence qui doit progresser du côté des utilisateurs de ces véhicules.

Je dirai un mot également d'une mesure qui avait fait parler d'elle l'année dernière, à savoir la limitation à 110 km/h sur tout le linéaire de l'autoroute A8 dans le département. Le bilan est le suivant : deux fois moins d'accidents, moins de morts, moins de pollution (22 000 tonnes de CO2 par an, soit une journée de pollution transport des Alpes-Maritimes), moins de bruit pour les riverains.

Notre activité en matière de sécurité est également largement liée de manière très ponctuelle mais très concentrée durant l'année aux grands événements internationaux : Sommet Afrique-France en juin à Nice, visite du Président chinois il y a quelques jours à Nice, G20 à Cannes au mois de novembre prochain. Nous nous inscrivons dans la suite des années précédentes. Comme vous le savez, c'est à chaque fois un travail considérable pour les services de l'État et pour la commune d'accueil. Nous avons mené ces événements dans des conditions optimales, c'est-à-dire permettant d'assurer la sécurité des participants à ces grands événements. Nous sommes très conscients des perturbations que cela peut apporter en termes de circulation pour les habitants. Nous y travaillons à chaque fois beaucoup avec les services municipaux pour diminuer le plus possible ces désagréments, mais c'est une chance en termes d'attractivité et de notoriété pour notre département que de pouvoir accueillir de tels événements. Cela donne également au département une responsabilité particulière. La visite du Président chinois est très importante pour l'attractivité du département des Alpes-Maritimes par rapport au marché chinois, mais c'est aussi une responsabilité lourde puisque ce faisant, nous participons au rayonnement de la France et à l'action internationale de notre pays.

En matière de sécurité civile, quelque chose de très important s'est produit durant ces 12 derniers mois : le travail que nous avons ensemble mené dans la plaine du Var, dans des conditions d'efficacité et de rapidité exceptionnelles. Je ne pense pas exagérer en employant ce terme. Nous avons profondément transformé la situation. Le PAPI, dont vous avez, M. le président du conseil général, très largement assuré la maîtrise d'ouvrage, et que l'État a substantiellement financé à hauteur de 11 M€ sur environ 23 M€, a été mené pratiquement à terme. Ce faisant, nous avons sécurisé des zones géographiques représentant 8 000 habitants et 25 000 emplois. Nous avons réalisé ce que l'on peut appeler le socle de l'Opération d'Intérêt National de la plaine du Var. Je remercie l'action de M. REVEL, au moment du lancement de l'établissement public. Cette action se poursuit aujourd'hui. Des études avaient été lancées et sont à présent achevées. Elles vont permettre de définir une stratégie. Nous allons prochainement en parler avec les maires de la plaine du Var.

La plaine du Var, c'est aussi le PPRI. La situation était bloquée, puisqu'un premier PPRI avait été prescrit en 1998 avant d'être abandonné. Un nouveau PPRI avait été proposé en 2008. Je l'avais mis de côté à mon arrivé pour une raison très simple. Le PPRI est un document très lourd. Une fois qu'il est adopté, si l'on veut le réviser, on en a en environ pour 2 ans. Comme avec le président du conseil général et le président de Nice Côte d'Azur, nous avons la ferme volonté de transformer les choses en mettant en œuvre ce programme de confortement des digues, j'ai décidé de différer la mise à l'enquête du PPRI pour pouvoir ensuite bénéficier de tous les acquis du travail de confortement des digues. Ce travail ayant été terminé, j'ai réalisé il y a quelques jours le porté à connaissance. L'enquête publique va bientôt commencer. Au début de l'année prochaine, je pourrai adopter ce PPRI.

Je tiens très solennellement à préciser un point. Ce qu'on fait les services de l'État, notamment la direction départementale des territoires et de la mer, sous mon autorité, n'a pas été du tout de concilier la sécurité et le développement économique. Cela signifierait que nous aurions rogné sur la sécurité pour aller plus vite sur le développement de la plaine du Var. Ce n'est pas le cas. Nous avons sécurisé au maximum, notamment en tenant compte de l'évolution de la doctrine du ministère de l'environnement qui, très attentif pour les raisons que nous connaissons et les catastrophes qui ont eu lieu ces derniers mois, a durci les conditions de sécurité. Ce qui a été fait n'est donc pas une conciliation, mais bien la sécurité d'abord et avant tout. La sécurité est la condition du développement, et plus exactement la condition du développement durable.

Dans notre département de mer et de montagnes, les années 2008 et 2009 ont été marquées par les avalanches. Les années 2009 et 2010 l'ont plutôt été par les coups de mer. Nous constatons que l'activité est intense. D'autres événements ont eu lieu, avec l'éruption d'un volcan en Islande et l'arrivée intempestive de passagers dans l'aéroport de Nice, 2^{ème} aéroport de France. Il a fallu faire face à tout cela. Pour conclure ce point sur la sécurité civile, je souhaite rendre hommage à l'action de nos pompiers volontaires et professionnels, remercier le conseil général pour son gros effort financier, notamment en matière d'équipement du SDIS, et saluer l'apport de Force 06 qui est un instrument très précieux pour la sécurité civile et auquel l'État a d'ailleurs contribué.

En ce qui concerne la crise économique, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit le président du conseil général et que je partage. Mesurons simplement tout ce qui a été fait. Cette crise a été la plus grave depuis celle de 1929. Aujourd'hui, nous commençons à entrer dans l'après-crise. Après avoir connu une croissance négative en 2009, nous avons retrouvé une croissance positive en 2010, et nous aurons une croissance positive en 2011. La France a mieux résisté à la crise que bien d'autres pays, notamment grâce au rôle déterminant joué par le Président de la République, en particulier lorsqu'il était à la tête de l'Union Européenne.

Dans notre département, avons-nous plus souffert de la crise, et qu'avons-nous fait ? J'avais annoncé la déclinaison départementale du plan de relance en février 2009, avec 504 M€ de dépenses de relance pour les Alpes-Maritimes. Parole a été tenue, puisque ce sont 505,96 M€ qui ont été dépensés. Je ne tiens de surcroît pas compte de tout, puisqu'il y a eu environ 18 à 20 M€ liés à la diminution de l'impôt sur le revenu pour les catégories les plus modestes, ainsi que la suppression de la taxe professionnelle, soit plus de 100 M€ pour les entreprises.

De plus, la mesure phare a été le doublement du FCTVA. Je tiens à remercier très vivement le président du conseil général ainsi que les grandes collectivités locales de ce département d'avoir joué le jeu : villes de Nice, du Cannet, de Menton, la CASA, etc... Je les remercie d'avoir saisi ce levier formidable qui vous a permis, M. le président, de présenter un plan de développement des investissements publics extrêmement ambitieux et de maintenir un très haut niveau d'investissements publics. Cette action a été très salutaire pour les entreprises du bâtiment qui

souffrent le plus de la crise, rendant encore plus nécessaire la mise en œuvre de ce plan en leur faveur. Il y a eu aussi l'action de la médiation du crédit, avec le comité de financement que nous avons souvent réuni en préfecture. Cela a permis de préserver plus de 1 600 emplois dans les Alpes-Maritimes, grâce à cette surveillance, par le directeur de la Banque de France, de l'action des banques pour bien vérifier qu'elles participaient à un rétablissement du fonctionnement normal du marché du crédit, en contrepartie des aides décidées au niveau national au plus fort de la crise.

Comme vous l'avez précédemment rappelé, le chômage a augmenté en 1 an de 2,7 % dans le département des Alpes-Maritimes, ce qui reste une hausse modérée, moins élevée que la hausse enregistrée au niveau de la région (5,3 %) et de l'État (3,9 %). Nous avons donc mieux résisté à la crise. Vous me permettrez de penser que l'action très forte que nous avons menée au niveau départemental, au travers d'un parfait partenariat entre l'État et les collectivités locales, y a largement contribué.

En ce qui concerne les déchets, c'est un sujet qui nous a beaucoup occupés. Nous étions dans une crise très sérieuse depuis le début de l'année 2009. Nous avons beaucoup travaillé sur cette question avec M. le président du conseil général. Cela m'a permis de fermer la décharge de la Glacière. C'est un élément de la crise, puisque cette décharge était quelque chose qui n'avait plus rien à voir avec ce qu'il faut faire aujourd'hui. Il fallait donc la fermer. Or ce faisant, nous créons une difficulté : que faire des déchets qui allaient à la Glacière ?

Il y a des circonstances dans lesquelles précipiter la crise permet justement d'avoir un effet de levier pour transformer la réalité et accélérer cette transformation. Avec M. le président COULLET, nous avons beaucoup travaillé pour qu'à l'Ouest puissent se mettre en place les instruments de traitement et d'élimination des déchets dont nous avons besoin. Hier, M. le sous-préfet de Grasse était avec vous. Je sais que vous avez encore progressé. Il faut continuer à progresser, puisque cela coûte actuellement cher aux contribuables de l'Ouest du département. Le surcoût lié au transfert de la Glacière représente 3 M€ par an. D'ici la fin de l'année 2013, le transfert des déchets sur Septèmes-les-Vallons sera fini. Ils iront plus loin, et cela coûtera plus cher.

Je tiens néanmoins à saluer le travail effectué par le maire de Cannes. Un emplacement a été trouvé et il y aura un CVO. Le maire de Grasse a réaffirmé sa décision d'installer un centre de valorisation énergétique. Ce sera en réalité une centrale thermique. La semaine prochaine, se tiendra une réunion technique au cours de laquelle vous arrêterez les aspects cadastraux. Vous pouvez compter sur la détermination qui est la mienne pour que nous allions ensemble le plus vite possible et pour utiliser tous les moyens que me donne la loi. De plus, le plan départemental d'élimination des déchets ménagers est en cours de préparation et sera prochainement soumis à votre assemblée. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable. Je tiens à vous remercier et à vous féliciter pour la qualité de ce travail qui est parfaitement en harmonie avec les exigences du Grenelle de l'environnement. Il faut donc que nous continuions à maintenir la pression pour aller très vite. C'est vraiment un dossier majeur pour le département.

En ce qui concerne ensuite le logement et le transport, vous savez qu'il s'agit des points faibles du département pour des raisons très simples liées à sa configuration : concentration des populations sur une étroite bande du littoral, encombrement des voies de circulation, rareté du foncier, etc... C'est un domaine qui doit nous occuper dans le long terme. L'État n'est pas opérateur. Ce sont les autorités organisatrices des transports, les établissements publics et offices d'HLM, les collectivités locales, mais l'État a tout de même une politique dans ce domaine. Pour le logement, il s'agit évidemment de favoriser le logement collectif. Force est de constater que nous avons progressé. En 2002, nous avions moins de 1 000 logements collectifs dans le département des Alpes-Maritimes. En 2009, nous avons financé la réalisation de 2 100 logements. De plus, dans le cadre du plan de relance, l'État a débloqué des fonds qui ont permis de financer 350 logements

supplémentaires. En partenariat avec les collectivités locales, nous avons aussi élaboré un pacte foncier qui a pour objet d'améliorer la mobilisation du foncier disponible. Je le vois en étant chargé de l'application de la loi SRU et devant infliger des pénalités aux communes qui ne la respectent pas. Les choses progressent lentement, généralement en raison d'une réelle difficulté foncière.

Pour les transports, comme je le disais à l'instant, l'État n'est pas l'opérateur mais a une politique qui est de privilégier les transports collectifs dans le département. Lorsque nous avons procédé à la première présentation de l'enquête « Ménages », enquête très approfondie sur les transports et les déplacements dans les Alpes-Maritimes, la fluidification du transport apparaissait un peu comme la nouvelle frontière pour les Alpes-Maritimes. C'est là qu'il faut obtenir des progrès. Nous le voyons bien. Par exemple, en cas d'épisode neigeux, comme au printemps dernier, tout le département est paralysé. Il faut progresser dans ce domaine en développant le transport collectif. Les AOT ont une politique très dynamique. Celle du « 1 euro » a eu des effets extrêmement positifs. Il s'agit donc de développer les transports collectifs et l'inter-modalité.

Un appel à projet a été lancé pour les transports collectifs et a été rendu public dans le courant de l'année 2009. Le ministère de l'environnement a décidé de subventionner 5 projets à hauteur de 67,4 M€, sur une enveloppe régionale qui représentait 74 millions d'euros. Les 67 M€ que nous avons obtenus représentent 8 % de la dotation nationale, pour je le rappelle 1,7 % de la population. Grâce à la réactivité des AOT, du conseil général et de Nice Côte d'Azur, les Alpes-Maritimes ont pu bien défendre la nécessité impérieuse de développer les transports collectifs, et l'État a répondu favorablement.

Comme je l'ai indiqué, l'État favorise les transports collectifs. Pour la ligne à grande vitesse, les études se poursuivent. J'installerai au début de l'année 2011 le comité territorial qui aura pour objet, avant l'enquête publique, de proposer des options de passage. Les élus seront associés étroitement à ce comité, puisque nous savons qu'il existe plusieurs possibilités. Il faudra que nous exprimions celles qui nous paraîtront les meilleures en termes de tracé dans les Alpes-Maritimes. Nous le ferons ensemble. L'État favorise les transports collectifs, et c'est la raison pour laquelle le contournement autoroutier de Nice envisagé il y a quelques années ne figure pas au schéma national des infrastructures de transport. Des choix clairs sont donc pris. En même temps, nous nous préoccupons de l'autoroute puisque comme vous le savez, des travaux très importants démarreront dans le courant de l'année 2011.

Pour les transports collectifs, un deuxième appel à projet concernant le tramway de Nice, ainsi que la ville de Cannes, a été lancé. Des avis favorables ont été donnés par le préfet de région. Ce qu'a montré l'entrée en service du tramway de Nice est très révélateur de ce besoin de transports collectifs que nous avons dans le département des Alpes-Maritimes. Les prévisions de trafic ont été très largement dépassées. Il y avait donc un besoin majeur. De même, la politique du transport à « 1 euro » a aussi eu un effet considérable en termes de fréquentation des transports collectifs. Nous voyons donc très clairement la direction dans laquelle nous devons aller.

J'aurais pu évoquer bien d'autres sujets. Dans le domaine de l'éducation, une entreprise considérable de modernisation a été faite. Elle est conduite très activement et très positivement par l'inspection académique, sous l'autorité de M. l'inspecteur de l'académie et de M. le recteur. La ligne du Gouvernement depuis 2007 est la suivante : concentrer les moyens et les efforts sur ceux qui en ont le plus besoin. C'est le sens de la réforme de l'enseignement primaire, ainsi que le sens des internats d'excellence et de l'établissement de réinsertion scolaire (ERS), auquel le conseil général a très activement participé. J'aurais pu vous parler aussi de l'attention très grande que nous portons au développement de ce qui constitue 80 ou 90 % du territoire des Alpes-Maritimes, c'est-à-dire la question du développement des territoires ruraux dans le haut et le moyen pays.

Nous avons sur ce point mené ensemble un travail sur la charte pour l'agriculture. Notre département, si l'on se rapporte au nombre d'agriculteurs, n'est assurément pas un département agricole. Nous avons pourtant des produits d'excellence et des besoins. Avec le conseil général et Nice Côte d'Azur, nous avons élaboré une charte pour la stratégie du développement de l'agriculture dans le département, avec une attention particulière portée au foncier. Cette attention particulière aura une traduction immédiate, puisque nous avons signé cette charte pour agir. J'installerai au début de l'année prochaine la commission du foncier, créée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, qui rendra notamment un avis sur tous les projets en matière d'urbanisme. Cela correspondra à ce que nous avons co-signé dans le cadre de cette charte sur le développement de l'agriculture.

J'aurais pu vous parler aussi de la réforme territoriale. La réforme territoriale vient d'être votée. C'est une grande chance pour tous les territoires de France et en particulier pour notre département, avec la possibilité de créer une métropole, ce qui correspond à la réalité urbanistique de ce département. Vous en reparlerez et nous en reparlerons, pour définir le champ géographique de la métropole, évoquer les différentes hypothèses possibles, etc... Quoi qu'il en soit, un grand débat va s'ouvrir dans le cadre d'une commission de coopération communale renouvelée. De même, à la fin de l'année 2011, il faudra qu'il y ait un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Cela concerne plus particulièrement l'ouest du département, mais il ne pourra plus y avoir de communes isolées. Nous en parlerons ensemble pour faire progresser l'intercommunalité qui est un levier très important de modernisation de l'action des collectivités locales. Nous aurons l'obligation de la faire progresser à l'ouest, puisque cela nous est imposé par la loi. En définitive, cela permettra aux collectivités locales d'apporter un meilleur service au moindre coût aux habitants des Alpes-Maritimes. Il s'agit finalement du principe d'efficience et de performance qui sous-tend toute la réforme de l'État et qui s'appliquera aux collectivités locales.

En conclusion, il n'y a pas d'un côté l'État et de l'autre les collectivités locales. Il y a la République dans laquelle chacun, dans le cadre de ses compétences et avec ses responsabilités, doit coopérer. C'est ce que nous nous attachons à faire. C'est ainsi que l'intérêt général est le mieux assuré. Nous avons vu au travers des différents sujets que j'ai abordés, y compris la sécurité, combien cette coopération est essentielle pour que nous agissions bien et mieux. Je terminerai en soulignant, et ce ne sont pas des amabilités de circonstance, qu'il y a dans ce département un travail commun exemplaire qui est fait entre l'État, le conseil général, la 5^{ème} ville de France, les communes du département, etc... C'est une force pour notre département et un bien pour ses habitants. Pour tout cela, mesdames et messieurs les conseillers généraux, M. le président, je voulais vous remercier personnellement et très sincèrement. Merci.

M. Le Président.- Merci M. le Préfet. M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Merci M. le président. Tout d'abord, M. le Préfet, je tiens à excuser mes deux collègues Francis TUJAGUE et Noël ALBIN, l'un pour des aléas de la vie et l'autre pour des contraintes de maire qui les empêchent d'être présents ce matin.

M. le Préfet,

Je débiterai mon propos en vous remerciant de reconduire une initiative que nous avons saluée l'an passé pour son caractère inédit. Mais vous comprendrez, en ces temps où nous constatons le rabougrissement constant de l'action publique et où l'attitude de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales témoigne à notre avis d'abord de son manque de considération à l'égard des élus de terrain que nous sommes, que le reste de mon propos soit pour cela moins laudateur. Je vous serai gré cependant d'avoir su tenir compte de la remarque que nous vous avons formulée l'année

passée et d'avoir veillé à nous transmettre au préalable le document que vous nous avez présenté aujourd'hui.

En cette période où même les forceps d'un pouvoir chaque jour plus monarchique n'ont pas encore permis d'imposer une funeste contre-réforme des collectivités territoriales, même si hier l'Assemblée Nationale a exprimé un vote solennel, qui signera, si elle en reste là, leur mise sous tutelle par une recentralisation insidieuse et la fin de toute autonomie fiscale, à l'heure où des conseils généraux en sont réduits à ester en justice pour contraindre l'État à honorer ses obligations financières relatives aux compétences transférées, votre rapport préfigure en quelque sorte les dégâts à venir qui viendront s'ajouter à ceux déjà causés par la néfaste « Révision Générale des Politiques Publiques ». Si ce projet de contre-réforme venait à être appliqué, c'est la mort programmée de la démocratie locale et des politiques de proximité, avec la disparition à terme des collectivités les plus proches des citoyens – les communes et les départements devenant des coquilles vides – au profit de grandes métropoles destinées à s'inscrire dans une compétition destructrice où la réponse aux besoins des citoyens pèsera toujours moins que la satisfaction des intérêts financiers.

Je prendrai le premier point que vous avez choisi, la sécurité, dont le choix et le traitement sont par ailleurs révélateurs, car cela illustre bien l'écart entre le discours et la réalité. A une période où l'insécurité sociale ne cesse de s'aggraver (chômage qui explose, précarité et exclusion en très forte hausse, fragilisation de la couverture sanitaire et sociale, etc.), où les drames relatifs aux expulsions locatives n'ont cessé de défrayer la chronique avant l'arrivée de la trêve hivernale et où le sentiment d'insécurité n'a jamais été aussi profondément ressenti par une grande majorité de nos concitoyens, les enquêtes d'opinion en attestent, les satisfecit sont-ils vraiment de mise ? Et ce n'est assurément pas l'engagement et le dévouement des fonctionnaires qui est en question, je tiens même à saluer leur travail, car malgré la présentation astucieuse que vous faites de l'évolution des effectifs, la froide réalité des chiffres est implacable et elle montre que les effectifs de la sécurité publique (DDSP) se sont été amputés depuis 2001 de 57 postes, quand dans le même temps les problématiques en la matière ne se sont pas allégées, c'est le moins que l'on puisse dire. D'où la pression du chiffre où il leur faut en faire plus avec moins de moyens. Les élus de notre groupe représentant des territoires ruraux le mesurent bien quand ils voient la gendarmerie devoir en permanence faire face à la pénurie de ressources humaines et matérielles pour assurer ses missions.

Même écart entre discours d'autosatisfaction et réalités vécues par les personnels, qu'il s'agisse de l'intégration forcée de la DGCCRF au sein de la direction départementale de la protection des populations contestée par l'ensemble des organisations représentant les personnels ou du regroupement à la hussarde des services de pédiatrie au sein d'un pôle unique situé à la Fondation Lenval sans que les personnels n'y aient été associés, situation dont les organisations syndicales n'ont pas manqué de souligner les problèmes qu'elle soulevait en termes de qualité de prise en charge des patients et des familles comme en termes de conditions de travail.

M. Le Président.- M. VICTOR, excusez-moi de vous interrompre, mais sans juger le fond de votre intervention, je pense qu'elle ne traduit pas l'esprit de cette séance. Nous sommes ici pour échanger avec M. le Préfet, et non pour un discours habituel de politique générale. Je ne porte pas de jugement, mais je vous demande de ne pas être trop long. Si vous le faites, d'autres ne pourront pas intervenir.

M. VICTOR.- Oui, tout à fait. Ce ne sera pas le cas. Je poursuis.

Sur la question de l'aménagement du territoire et du développement durable, vous citez en premier lieu l'Opération d'Intérêt National de la plaine du Var mais les trois études fondatrices que vous évoquez nous paraissent bien peu en rapport avec une perspective de développement durable :

l'aide à l'émergence d'un positionnement international, la définition d'une stratégie urbaine (sic), la création d'un cadre de référence de qualité environnementale pour les opérations proposées, notamment pour l'habitat. C'est donc plutôt une perspective de densification urbaine et compétition entre territoires qui est là définie, l'environnement servant avant tout d'alibi pour masquer cette réalité.

J'en veux pour preuve l'absence de l'agriculture dans ce chapitre et, dans l'autre rubrique intitulée « la prise en compte de la dimension rurale et agricole des Alpes-Maritimes », l'absence de toute mention à cette Opération d'Intérêt National. Or l'agriculture périurbaine, telle qu'elle subsiste encore dans la plaine du Var, est précisément identifiée dans tous les documents de référence sur la question comme un des atouts majeurs d'un développement durable et équilibré.

Dernière illustration, la question du logement, majeure dans un département où plus de 70 % de la population est éligible aux critères du logement locatif social. Si vous commencez par un autre satisfecit concernant la production de logements sociaux dans notre département en 2009, il se voit fortement tempéré par des chiffres sans appel. En regard des objectifs correspondant à la loi SRU, les Alpes-Maritimes ne réalisent que 66 % de ceux fixés pour 2009, le pire résultat des départements de la région PACA. Circonstance aggravante, dans cette production, les logements PLAI, bien que représentant les plus en cohérence avec la structure de revenus des familles en attente de logement social, ne représentent qu'à peine 1 % du total, et vous soulignez vous-même la difficulté que cet état de fait soulève quant au respect du dispositif DALO. Vous reconnaissez également que la part de logements financés relevant du premier opérateur public des Alpes-Maritimes reste très faible dans un département où la part du privé dans le locatif social reste anormalement haute. C'est donc bien la volonté politique qui fait défaut pour répondre à un besoin si essentiel pour tant de familles des Alpes-Maritimes, et notre groupe a formulé plusieurs propositions dans ce domaine.

Je conclurai en évoquant deux points qui nous interpellent sur l'action des services de l'État dans notre département : les difficultés récurrentes concernant la régularisation de travailleurs sans-papiers où des dossiers, répondant pourtant aux critères définis par la loi, restent en souffrance, alors qu'ils font l'objet de régularisations dans d'autres départements, avec la circonstance aggravante pour beaucoup de ceux qui ont entamé des démarches de régularisation d'avoir de ce fait été licenciés par leur employeur. Voilà une bien curieuse façon de valoriser les efforts d'intégration.

L'autre point concerne la situation indigne faite aux demandeurs d'asile dans notre département, où la précarité de leur situation est entretenue par un acharnement judiciaire et une absence de réponse pérenne quant à leur hébergement et à la prise en compte d'un droit pourtant reconnu par des textes officiels dont notre pays est signataire. Toutes les dernières décisions du tribunal administratif favorables au respect du droit d'asile pour les demandeurs illustrent bien qu'il est urgent de changer d'approche et de travailler, en coopération avec les associations leur portant assistance, à des solutions durables d'intégration qui permettraient à notre pays d'honorer ses engagements internationaux.

M. le Préfet, M. le président, chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.- Merci. M. CUTURELLO, je vous demanderai peut-être d'être plus bref et moins convenu que M. VICTOR.

M. CUTURELLO.- Merci M. le président. Je n'avais pas prévu de faire un discours de politique générale, mais simplement quelques questions et remarques adressées à M. le Préfet. Je salue le fait que nous ayons pu obtenir les documents avant la séance, ce qui est un progrès par rapport à la situation de l'année dernière. Je crois que la bonne harmonie qui a été soulignée par

M. le Préfet et par vous-même au début de la séance est effectivement réelle. C'est tant mieux. Que l'État et notre collectivité puissent agir de concert, c'est une bonne chose. C'est peut-être également dû au fait que nous sommes un des rares départements qui ne demandent pas trop de comptes à l'État sur les retards concernant les compensations dans les différents domaines de notre action, mais c'est un autre sujet.

Je souhaite revenir sur quelques points qui sont dans le rapport ou que vous avez évoqués. Le premier concerne l'aménagement du territoire. M. le Préfet a indiqué, concernant l'aménagement de la plaine du Var, que le PPRI de 2008 avait été « mis de côté », je reprends votre formule, pour gagner du temps. Vous avez souligné que c'était avant tout les questions de sécurité qui devaient guider ce travail, et non les questions économiques. Je suis tout à fait d'accord, et je pense qu'il faut aller en ce sens. Cependant, vous avez précisé à ce sujet que le PAPI devait être le socle de cette Opération d'Intérêt National. Il y a là peut-être confusion entre sécurité et développement économique, et il faudra peut-être veiller à ce qu'elle ne soit pas trop grande dans ce domaine.

Vous nous avez indiqué que les collectivités devaient statuer pour l'enquête publique prévue pour le PPRI. Nous avons eu dans le cadre de la communauté urbaine de Nice un projet de délibération pour le 10 septembre. Cela a été reporté. Nous serions heureux que vous puissiez nous éclairer un peu plus sur les raisons de ce report.

Concernant ensuite la question du logement, je vous avoue que je reste peu satisfait. C'est une question centrale et c'est une des préoccupations majeures de nos citoyens. Une enquête de l'INSEE sortie hier montre que la charge du logement dans le budget des ménages a encore progressé, en particulier pour les plus démunis, puisque nous atteignons pour eux une charge près de 40 % du budget du ménage, ce qui commence à réduire considérablement la possibilité d'une vie normale. Dans le département, cette question est récurrente, puisque nous sommes à la fois un département touristique et frontalier. La question foncière est donc centrale. Le rôle des collectivités et de l'État est encore plus important pour permettre une évolution positive dans ce domaine.

Nous sommes très en retard sur la mise en œuvre de production nouvelle de logements pour nous mettre en conformité avec la loi SRU. J'ai été étonné que le représentant de l'État que vous êtes ait pu valider des Programmes Locaux de l'Habitat, en particulier sur la communauté urbaine de Nice, qui aboutissent à une impossibilité d'atteindre 20 % de logements sociaux à l'horizon 2020. Je trouve que ce n'est pas très normal dans la mesure où il s'agit d'une loi qui a l'accord de l'ensemble des forces politiques qui se sont succédé à la direction de notre pays. Il faudrait qu'elle s'applique. Je suis étonné que vous acceptiez qu'en respectant les objectifs du PLH, nous en arrivions tout de même à un manque plus de 10 000 logements sociaux dans le département à l'horizon 2020.

C'est un point important, puisque tout le système résidentiel est bloqué, ce qui nous conduit à une situation particulièrement inconfortable concernant l'application de la loi DALO. Compte tenu de la pénurie de logements, vous n'avez en effet pas les moyens d'exécuter les décisions de justice qui vous enjoignent de fournir un logement à une personne qui y a droit, d'après la loi instaurée. Nous avons là une vraie difficulté. Les insuffisances, pour ne pas dire plus, constatées dans ce domaine aboutissent à ces situations totalement anormales de blocage.

Enfin, en termes d'articulation des différents documents qui régissent l'aménagement des territoires, nous sommes dans une situation particulière. La ville de Nice a adopté son PLU, mais le SCOT de la communauté urbaine n'existe pas. Or le PLU doit être conforme au SCOT. De plus, certains documents existent et s'imposent, comme la DTA. Quel est le rôle de l'État par rapport à l'OIN sur l'articulation de toutes ces contraintes et de tous ces documents. Nous aimerions avoir quelques éclaircissements sur ce point. Les textes vont-ils s'adapter au PLU, alors qu'il devrait

normalement s'agir de l'inverse. C'est une vraie question sur laquelle j'aimerais que vous puissiez nous donner votre avis, en particulier sur l'articulation DTA, qui est un document opposable, et sur ce que sera la volonté de l'État dans l'aménagement de l'Opération d'Intérêt National qui elle aussi va s'imposer par rapport au SCOT et au PLU. Je souhaiterais avoir quelques éclaircissements dans ce domaine.

M. Le Président.- Merci. Nous allons laisser la parole à M. le Préfet, et nous reprendrons ensuite une série de questions.

M. VINCIGUERRA.- J'ai simplement une question complémentaire à celle qui a été posée.

M. Le Président.- Très brièvement alors, puisque de nombreuses questions ont déjà été posées.

M. VINCIGUERRA.- Mon interrogation porte sur deux sujets. Nous allons en aborder un maintenant et l'autre plus tard. En ce qui concerne le PPRI, Monsieur le Préfet a précisé qu'il avait laissé de côté la proposition de 2008, puisque la révision d'un PPRI prenait 2 ans. Nous sommes en 2010, ces 2 ans sont passés, et je ne vois aucun bénéfice. De plus, une directive européenne prévoit une révision régulière des PPRI en fonction des évaluations et des évolutions climatiques. Je voudrais savoir si cette directive européenne est prise en compte, ce qui suppose que le PPRI doit être évolutif constamment. Cela entraîne quelques questions sur ce qui est mis au sec actuellement et sur quoi nous voulons construire dans le cadre de l'OIN, alors que nous ne pourrons peut-être plus le faire d'ici 2 ans ou 4 ans en fonction des évolutions climatiques.

M. Le Président.- Merci pour cette brièveté. M. le Préfet.

M. LAMY.- Merci M. le Président. Je commencerai par la remarque de M. VINCIGUERRA sur le PPRI. Comme je vous l'ai expliqué, si j'avais mis à l'enquête le PPRI de 2008, ce PPRI n'aurait compris que du rouge là où nous avons fait les digues. Il aurait été adopté dans le courant de l'année 2009. J'aurais ensuite engagé une modification du PPRI avec du bleu qui aurait pris 2 ans. Il aurait donc fallu attendre 2012 pour avoir le PPRI que je soumetts actuellement à enquête. Nous avons donc bien gagné un peu plus d'un an. Par ailleurs, nous avons tenu compte dans ce PPRI des évolutions doctrinales du ministère de l'environnement qui, comme je l'ai dit précédemment, vont dans le sens d'une sécurité toujours plus grande. Par rapport aux règles européennes, nous n'avons pas de retard dans ce domaine en France.

M. CUTURELLO m'avait aussi posé une question par rapport au PPRI sur la raison du report. Effectivement, un premier porté à connaissance avait eu lieu au mois de septembre si je ne me trompe. Il y a eu ensuite un petit décalage. Nous travaillons vite et en superposant les procédures. Dans la partie de la plaine du Var où se situera la future gare intermodale, nous avons eu un certain nombre de précisions que nous n'avons pas et que je souhaitais prendre en compte. C'est donc essentiellement pour des raisons techniques que ce report a eu lieu.

Vous m'avez aussi posé une question sur le logement, rejoignant les questions posées par M. VICTOR. Il y a peut-être ici et là une certaine réticence à développer des logements proactifs. J'ai la loi SRU, j'ai les pénalités, et les sur-pénalités. Je les applique, je pourrai vous donner les chiffres, et du point de vue de l'État et des pouvoirs dont il dispose, la loi SRU est parfaitement appliquée. Néanmoins, il faut bien mesurer la difficulté réelle à laquelle nous sommes confrontés compte tenu de l'insuffisance du foncier. Il faut en même temps se garder de refaire ce que nous avons fait à une autre époque. Si nous voulions aller très vite, nous pourrions refaire par exemple ce que nous avons fait à Vallauris. Évidemment, ce n'est pas le genre de choses qu'il faudrait refaire. Aujourd'hui, nous refaisons les choses différemment, et de manière plus diffuse, au travers

d'une occupation différente du foncier. Peut-être reviendrons-nous plus tard à de la hauteur, mais il y a aussi ces considérations qui peuvent peser.

Vous m'avez aussi interrogé sur l'articulation entre ces différentes réglementations : la directive territoriale d'aménagement, le PLU, le SCOT. La directive territoriale d'aménagement s'impose juridiquement. Les services de l'État ont étroitement travaillé avec ceux de Nice Côte d'Azur pour la révision du PLU. Nous avons fait des observations. Nous veillons à une parfaite concurrence entre ces documents. Ce qui sera soumis au vote sera en cohérence.

Vous m'avez également interrogé, M. VICTOR, sur ceux que vous appelez les sans-papiers et que j'appelle les étrangers en situation irrégulière. La première chose que l'on attend d'un étranger qui vient dans un pays est qu'il commence par respecter la loi de ce pays, en l'occurrence les lois de la République. Je vous le dis très clairement : tous les étrangers en situation irrégulière ont vocation à être reconduits hors du territoire français. J'y veille personnellement. Nous menons cette politique avec discernement, humanité, et dans le respect des lois de la République. Les juridictions sont d'ailleurs là pour faire valoir les droits des intéressés si elles estiment à un moment donné que ces droits ne sont pas respectés. Vous avez dit que l'on traiterait de manière indigne les demandeurs d'asile dans ce département. Je ne peux pas vous laisser dire une chose pareille. Quel est le droit ? Il faut commencer par cela. Un demandeur d'asile qui entre en France a le droit de rester en France jusqu'à ce que sa demande d'asile ait été examinée. S'il est reconnu comme demandeur d'asile, il a le droit d'y rester durablement. Dans l'attente de cet examen, l'État a l'obligation : soit de pourvoir à leur hébergement, soit, si le dispositif est saturé, notamment celui des centres d'accueil, de verser une allocation d'attente. Dans ce département, tous les centres d'accueil sont pleins, et nous avons même hébergé un certain nombre de demandeurs d'asile dans des hôtels, puisqu'il s'agissait de familles arrivées en masse. Nous n'étions pas obligés de le faire, sachez-le.

Vous vous référez aussi sans doute à l'existence de cette occupation d'immeuble à Nice. Je peux vous dire que je condamne très fermement ce qui apparaît être une opération d'instrumentalisation, par des associations, de malheureuses personnes, parfois en situation régulière mais parfois également en situation irrégulière. Je vous annonce que j'ai porté plainte ce matin auprès du procureur de la République pour aide au séjour irrégulier à l'égard de ceux qui ont monté cette opération. J'attends l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance. Si la présidente décide de donner l'autorisation d'expulsion, je donnerai les moyens pour que cet immeuble soit évacué.

Vous m'avez également interrogé sur l'absence de l'agriculture. J'ai évoqué tout à l'heure la charte sur le développement de l'agriculture. C'est un exercice unique et sans précédent que nous avons fait dans ce département, avec l'ensemble de la profession agricole et une attention portée au foncier qui va avoir une traduction réelle lorsque la commission départementale que je vais instituer donnera son avis sur les documents d'urbanisme des collectivités locales. L'Opération d'Intérêt National a été très largement abordée dans le cadre de cet exercice. Avec le président du conseil général et avec le président de Nice Côte d'Azur, nous avons signé pour dire que dans la plaine du Var, il y a effectivement, je tiens à le souligner, une place pour l'agriculture avec cet énorme marché qui est aux portes de la plaine du Var. C'est un des marchés les plus importants, avec l'aspiration, non seulement des habitants des Alpes-Maritimes, mais également des étrangers qui viennent pour pouvoir bénéficier des produits de qualité de notre agriculture. Nous ne sommes pas un département agricole du point de vue du nombre de nos agriculteurs, mais nous le sommes par l'excellence de nos produits. Nous y accordons donc une très grande place.

En ce qui concerne le respect par l'État des collectivités locales, j'espère que mes précédents propos apportent à eux seuls la réponse à vos inquiétudes.

M. Le Président.- Merci M. le Préfet. Puisque certains sont allés sur un terrain qui n'était pas complètement l'esprit de notre rencontre, je veux souligner, M. VICTOR, que j'ai été très choqué de l'ironie dans laquelle vous avez entouré le vote fait par l'Assemblée Nationale sur le texte des collectivités locales. Ce sont jusqu'à présent l'Assemblée Nationale et le Sénat qui votent la loi de la République. Elle s'impose à tous. Dans d'autres régimes, ce n'est pas le cas, mais dans le nôtre, M. VICTOR, c'est le cas. Le vote de l'Assemblée Nationale est solennel. La loi sur les collectivités territoriales est définitivement votée. C'est une question de forme, et c'est une question de principe républicain. Nous divergeons peut-être sur nos relations aux principes républicains, mais jusqu'à preuve du contraire, dans une démocratie, c'est le Parlement qui vote la loi. La loi a été votée et s'impose à tous. Notre devoir est de l'appliquer. Au-delà, je considère que c'est une très bonne loi, et je l'ai votée hier soir avec beaucoup d'enthousiasme.

Vous avez également, M. VICTOR, parlé d'acharnement judiciaire en ce qui concerne les demandeurs d'asile. Je suis là aussi extrêmement choqué par vos propos. Nous sommes dans un pays de droit. Les demandeurs d'asile ont des droits. M. le Préfet les a rappelés. Ils sont extrêmement importants. La France est le deuxième pays au monde à accueillir des demandeurs d'asile, et le premier pays de l'Union Européenne. C'est le seul pays de l'Union Européenne à offrir des conditions d'accueil aussi généreuses. M. le Préfet vient de les rappeler.

A mon tour, je veux affirmer très clairement ma totale condamnation de cette opération médiatico-politique organisée par des associations qui utilisent à des fins politiciennes, vous l'attestez dans vos propos, ces demandeurs d'asile. Quand on vient demander l'asile dans un pays, le premier geste auquel on doit se conformer est de respecter la loi du pays dans lequel on veut s'insérer. Quand on veut venir dans un pays de liberté, rappelons que la liberté c'est le droit, c'est la loi. Il faut la respecter. Je le dis très clairement : les demandeurs d'asile qui ont commis cet acte illégal – prendre de force possession d'un bien public ou privé est en effet un acte illégal – devront rendre des comptes, ainsi que ceux qui les ont conduits dans cette démarche illégale et contraire à la loi de la République. Je me réjouis que M. le Préfet des Alpes-Maritimes ait déposé plainte. Je le félicite de sa détermination. Il est clair que dans notre pays, on doit respecter le droit. Qui plus est, lorsque l'on est étranger et que l'on vient sur le sol national, on doit avoir encore plus de respect vis-à-vis du droit du pays dans lequel on veut s'intégrer ou séjourner.

D'autres questions ? M. MARY.

M. MARY.- Merci M. le Président. Je serai très bref. J'ai écouté les propos de M. le Préfet avec beaucoup d'attention. Je le remercie de toutes les informations qu'il nous a données. Il n'a pas parlé du col de Tende mais l'a évoqué sur son rapport écrit. Il parle de ce tunnel pour les aspects de sécurité et d'amélioration, mais il n'y a rien sur l'avenir. C'est un chemin vers l'Italie que vous devez emprunter souvent. Pourriez-vous nous dire quelques mots et nous donner quelques assurances sur ce deuxième tunnel que nous attendons depuis 30 ans ?

M. LAMY.- C'est effectivement une opération très importante. Vous avez raison de le souligner. Je n'ai pas évoqué ce point, mais j'en ai parlé dans le rapport écrit. Il s'agit de créer un nouveau tunnel. L'objectif est effectivement d'assurer la sécurité. Le tunnel de Tende est un des tunnels les plus étroits et par conséquent les plus dangereux. Je tiens à souligner que nous y faisons régulièrement des exercices. C'est très important. Nous avons vu avec le drame du Mont-Blanc combien l'absence d'exercices pendant de nombreuses années avait pu jouer. Nous nous attachons donc à faire des exercices. A chaque fois, je m'attache à voir les préconisations faites à l'issue de l'exercice, et je m'assure des conséquences qu'en tire l'opérateur à qui je demande de se justifier s'il en tire pas les conséquences.

Pour répondre à votre question, la mise en service du nouveau tunnel pourrait avoir lieu en 2020. Comme vous le savez, nous travaillons avec l'Italie. Les procédures de marché avec l'Italie imposent que soit réglé en amont le problème des déchets extraits avant de signer le marché et de faire travailler les entreprises. Or il y a des anhydrites avec des tonnages considérables. Avant de signer le marché et de pouvoir lancer les travaux, il faut que nous ayons trouvé un exutoire pour ces déchets. Nous sommes en train de rechercher de manière très active cette solution. C'est un exercice difficile, mais sachez que nous sommes mobilisés sur ce sujet.

M. Le Président.- Merci M. le Préfet. M. MARY, vous avez suppléé M. BALARELLO aujourd'hui. Nous l'en informerons. Mme BOY-MOTTARD.

Mme BOY-MOTTARD.- Merci M. le Président. Tout d'abord, je tiens à remercier M. le Préfet au nom de mon groupe. J'excuse Patrick MOTTARD qui a été retenu par des obligations de service public mais qui aurait beaucoup aimé être présent.

En tant que préfet, vous avez une double mission. Vous représentez l'État, c'est-à-dire l'intérêt général au sens républicain du terme. Vous êtes aussi l'autorité déconcentrée d'un Gouvernement dont vous devez appliquer loyalement la politique. Vous comprendrez, j'en suis certaine, que si nous respectons votre action dans le cadre de votre première mission, c'est en tant qu'élus par rapport à la seconde que nous nous exprimerons principalement. Chacune de mes remarques sera suivie d'une question.

Pour commencer, quelques mots quand même sur la sécurité des Azuréens, puisque cela représente pratiquement le tiers de votre rapport. Permettez-moi de vous dire que je ne suis pas entièrement convaincue par l'abondance des chiffres qui laisseraient supposer une baisse substantielle de la délinquance dans notre département. Nous connaissons la fiabilité très fragile de ce type de statistiques nourries de la désormais célèbre culture du résultat. En tant qu'élue de terrain d'une grande ville, je peux vous assurer, comme vous l'avez confirmé vous-même, que ces chiffres ne correspondent pas à ce que ressent la population : attaques à main armée, trafic de stupéfiants, viols autour de la ligne de tramway, affrontements de bandes, incivilités, etc... Nous pouvons témoigner que, au moins dans les quartiers de Nice Nord que nous connaissons bien, l'insécurité semble avoir progressé. Les chiffres peuvent donc être trompeurs.

La culture des résultats a des effets pervers : si les citoyens qui souhaitent porter plainte sont obligés d'aller à l'autre bout de la ville, si les files d'attente sont trop longues, etc... ; bien-sûr, cela améliore les statistiques mais donne une fausse image de la réalité. Je dis cela tout en considérant que le travail réalisé sur le terrain par les forces municipales ou nationales de police est un travail estimable à tous points de vue. C'est cependant un travail qu'elles font avec les moyens qu'on leur donne. Je n'ai pas le culte des moyens supplémentaires à tout prix, mais il faut admettre qu'en matière de police, seule l'augmentation des moyens humains à travers le retour d'une véritable police de proximité pourrait améliorer en profondeur, par la dissuasion et par la prévention, la situation. La police d'intervention a certes son utilité, mais seulement dans un deuxième temps.

M. le Préfet, j'en viens à ma question : suite à la recrudescence des braquages dans notre département, ce qui pourrait ne pas s'améliorer avec les fêtes de fin d'année, vous avez annoncé cette semaine dans la presse l'activation du plan anti hold-up. Au-delà de l'élucidation des infractions commises, quelles mesures entendez-vous mettre concrètement en œuvre pour rassurer nos commerçants et assurer la sécurité de l'ensemble de nos concitoyens ?

Étant donné que la sécurité, comme vous l'avez souligné, est aussi la sécurité civile, j'ai une question à vous poser relativement à l'application du décret du 20 octobre 2010 concernant la limitation du trafic des hélicoptères dans les zones à forte densité de population. Le malheureux

accident qui a eu lieu il y a quelques jours à Tourrettes-sur-Loup la rend particulièrement d'actualité, même s'il s'agissait d'un mono-moteur. C'est une question qui nous préoccupe depuis longtemps. Nous avons adressé plusieurs courriers, tant auprès de la direction générale de l'aviation civile qu'auprès de votre prédécesseur, mais ces courriers sont hélas restés sans réponse.

De quoi s'agit-il ? Des dérogations sont accordées à des sociétés privées pour survoler la ville de Nice pour des transits à basse altitude, alors que la hauteur réglementaire est à 5 000 pieds, tout en s'écartant des trajectoires de contournement prévues en volant en particulier au-dessus de l'autoroute et des quartiers Nord de la ville. S'il existe des règles concernant le survol des agglomérations, c'est pour la sécurité des biens mais aussi et surtout pour la sécurité des personnes. Le décret du 20 octobre 2010 n'a pas modifié ces règles. Je comprends bien sûr que des dérogations soient accordées à titre temporaire pour effectuer un trajet aérien défini. Or il s'agit ici de dérogations permanentes qui permettent aux sociétés en question de faire des économies, ce qui fait boule de neige : tous les pilotes d'hélicoptères savent que cet itinéraire n'est pas surveillé, et beaucoup d'autres aéronefs en profitent. Un contrôle serait pourtant possible par la brigade des transports aériens des héliports concernés. Pouvez-vous me dire, M. le Préfet, s'il existe toujours des dérogations permanentes au profit de sociétés privées, et si oui pourquoi ? De plus, ne pensez-vous pas qu'il serait possible d'interdire tout survol de l'agglomération niçoise, comme d'autres grandes villes l'ont fait (Marseille, Toulouse, Lyon, etc...) dans le cadre du plan Vigipirate ?

Sur ce point, à la question de la sécurité s'ajoute celle des nuisances sonores. A ce propos, j'ai une autre question à vous poser relativement au PPBE État 2009-2013. La société Escota a beaucoup cherché à mettre en avant ces derniers temps ses préoccupations environnementales, y compris au niveau de la protection des habitants contre le bruit. Cela a dû faire bondir beaucoup de monde. Je pense notamment aux habitants résidant entre les sorties Nice Nord et Nice Est de l'autoroute, puisqu'ils sont nombreux à souffrir de nuisances sonores importantes. Sur ce dossier, tout le monde se renvoie la balle depuis longtemps. La phase de consultation publique du PPBE concerne le réseau autoroutier. Ce plan va être soumis à votre approbation. Pour ma part, je n'y ai pas trouvé grand-chose me permettant de penser que sa mise en œuvre apportera une vraie solution aux nuisances des habitants de Nice Nord. Pensez-vous réellement que ce document tel qu'il existe actuellement permettra des améliorations significatives en la matière, et si oui, lesquelles ?

Sur un autre sujet important, l'OIN, j'aurai une simple et rapide remarque pour constater que votre analyse apporte plutôt de l'eau au moulin de ceux qui pensent que l'opération se contente de regrouper un certain nombre de projets anciens, ou du moins envisagés depuis longtemps, auxquels on essaie de donner une vague cohérence par toute une batterie d'études. La dernière phase du rapport est sur ce point un modèle de langage technocratique pour expliquer que nous n'avons pas encore fait grand-chose. Je ne résiste pas au plaisir de la citer : « *Des projets de protocoles et de contrats de développement ont également fait l'objet de nombreux échanges pour parvenir à définir les processus de développement, le calendrier de réalisation des grands projets, l'approche financière, et les méthodes de travail pour une gouvernance en partenariat au service d'un projet partagé.* » Je n'aurai qu'un mot : mazette !

S'agissant enfin de la situation du logement, votre rapport fait un constat assez lucide sur les insuffisances de notre département. Je n'y reviens pas. J'ai simplement deux questions, qui ont déjà été évoquées. La première concerne les difficultés en matière de logement social où la demande ne fait qu'exploser. Si des solutions ne sont pas rapidement trouvées, de graves déséquilibres vont continuer à se creuser dans le secteur de l'habitat. C'est collectivement, et vous le dites, que l'ensemble des partenaires doivent se mobiliser pour donner des réponses à ces besoins. Votre rapport souligne l'importance du non-respect de la loi SRU par un grand nombre de communes de notre département. Vous avez parlé des difficultés objectives qu'elles rencontreraient pour le faire. Malgré cela, comment comptez-vous agir auprès de ces communes pour favoriser le logement

social et la mixité sociale, afin de permettre aux familles qui attendent depuis déjà longtemps de vivre dans des conditions décentes ? D'autre part, quels sont les moyens dont vous disposez pour assurer l'application effective de la loi DALO au profit des ménages déclarés prioritaires ?

La deuxième question concerne le logement en faveur des demandeurs d'asile, qui a fait un peu polémique tout à l'heure. Nous sommes obligés de le reconnaître : nous sommes confrontés à une situation pénible depuis longtemps et qui le devient de plus en plus, car les procédures de validation du statut sont particulièrement longues. Cette situation débouche sur une politique qui peut apparaître comme erratique ou sans continuité et, même si vous refusez de le reconnaître, parfois inhumaine vis-à-vis de populations ballottées entre le légal et l'illégal, dans des conditions qui ne font pas toujours honneur à la République tout en étant qui plus est coûteuses pour le contribuable, à l'instar des logements dans les hôtels par exemple. Les demandeurs d'asile ont des droits qui ne sont pas toujours respectés. Ne serait-il pas judicieux, M. le Préfet, que l'État accélère les procédures de validation du statut des demandeurs d'asile afin d'éviter que ne perdure un tel état de fait ?

En conclusion, je ne peux terminer cet échange sans faire allusion à la perte d'autonomie de notre collectivité, tant au niveau fiscal que financier. Vous avez indiqué lors de votre intervention qu'il n'y avait pas d'un côté l'État et de l'autre les collectivités locales, et qu'ils travaillaient en commun. Or nous constatons un déséquilibre de plus en plus grand entre les missions transférées par l'État aux collectivités locales, et le caractère parfois aléatoire du transfert des moyens malgré la constitutionnalisation du principe dit « à l'euro près ». Cela rend particulièrement difficile la mise en œuvre de certaines politiques. Parmi celles-ci, les politiques de solidarité sont au cœur de nos compétences. Les élus que nous sommes partageant leur inquiétude avec les différents acteurs intervenant dans le secteur social à quelque niveau que ce soit. Comme ne je crois pas qu'il sera possible de lever cette inquiétude, tout en vous remerciant de votre attention M. le Préfet, je m'abstiendrai de vous poser une question à ce sujet.

M. Le Président.- Merci. M. LEROY.

M. LEROY.- Je vous remercie. Si l'OIN et le PAPI ont fait un travail remarquable dans la plaine du Var, il est vrai aussi que la plaine de la Siagne est la deuxième vallée qui compte énormément. Je pense que vous avez oublié d'en parler ou que vous n'avez pas jugé utile d'en parler. Je voulais justement remercier le travail de l'État qui a été réalisé avec votre sous-préfet Claude SERRA. Il y a 5 ans, nous avons en effet commencé un travail remarquable nécessitant 25 M€ d'investissements, dont une grande part par le conseil général. Nous avons ensuite structuré l'ensemble de la plaine de la Siagne avec la liaison qui vient d'être réalisée pour un investissement de 14 M€ qui sera probablement complété prochainement par un nouvel investissement qui va terminer cette liaison jusqu'au rond-point de Pégomas dans une perspective d'aller bien plus haut dans le moyen pays.

Je voulais souligner ce travail important qui a été fait par l'État avec le conseil général et avec les collectivités territoriales. Nous attendons maintenant l'évolution, au même titre que la plaine du Var. Je voulais souligner ce travail extrêmement important. Étant de l'Ouest, je suis très sensible à l'évolution de cette partie du département. Nous avons un triangle d'or remarquable avec Cannes, Grasse et Antibes. La majorité des élus du secteur adhère à ce triangle qui pourrait devenir le petit frère de la CANCA, avec l'aide du département. Je crois qu'une famille s'enrichissant, non pas d'un enfant unique mais de deux enfants, ne pourrait que progresser dans l'évolution voulue d'une association des forces pour le bien de notre département. Je suis convaincu que le président du conseil général comme celui de la CANCA admettront que l'on est toujours plus fort à plusieurs que tout seul.

M. Le Président.- Merci. M. le Préfet.

M. LAMY.- De nombreuses questions ont été posées. Comme je l'ai fait jusqu'à présent, je vais vous répondre dans un langage non-technocratique. Je concède bien volontiers à Mme BOY-MOTTARD que la formulation qu'elle a relevée était un exemple du genre. Il faut évidemment chasser ce genre de formulations et d'expressions, et s'exprimer simplement et clairement. C'est valable pour tous, et particulièrement pour l'administration dans ses rapports avec les élus et nos concitoyens.

Je n'ai effectivement pas parlé de la vallée de la Siagne. C'est un dossier que je suis très attentivement. Vous avez parfaitement raison, un travail important a été fait au regard de la question du caractère inondable. La vallée de la Siagne est un endroit aussi stratégique pour la partie Ouest du département que l'OIN pour la partie Est, sachant que l'OIN l'est d'ailleurs pour l'ensemble du département et même pour la côte méditerranéenne de la France. Nous serons amenés ces prochains mois à reparler de la vallée de la Siagne. J'entends ce que l'on dit et je vois ce qui s'y fait. Il y a plusieurs approches, plusieurs types de projets, et plusieurs ambitions qui ont été exprimés publiquement pour cette vallée. Faut-il en faire une zone de développement commercial, une zone plutôt agricole et environnementale, etc... ? C'est un choix très important, et nous serons amenés à en reparler, puisqu'il existe différents projets. Il faudra que tous ensemble nous étudions le projet le plus adéquat par rapport aux intérêts et aux besoins de la population.

Mme BOY-MOTTARD, vous êtes intervenue sur plusieurs sujets. Tout d'abord, les chiffres sur la sécurité sont des données objectives. Les forces de police et de gendarmerie ont pour directive de recevoir toutes les plaintes. Dans certains domaines, le changement d'attitude et de culture s'est traduit par une augmentation significative des plaintes. C'est vrai en matière de violences intrafamiliales. Vous avez raison, et je n'y reviens pas parce que je l'ai évoqué tout à l'heure, il y a les chiffres d'un côté, et la perception de l'autre. En tant que Préfet des Alpes-Maritimes, je prends en compte au plus haut point cette perception. J'ai indiqué tout à l'heure qu'il y avait une augmentation spectaculaire des braquages. C'était un mouvement de fond que nous ressentions, puisque j'ai commencé cet été à élaborer un plan anti-braquage. Ce qui s'est passé l'autre jour montre bien cette nécessité. L'été dernier, avec M. le maire, nous étions allés à Cap 3000, voir le même bijoutier. Cela montre l'extrême difficulté de la tâche. Reconnaissez-le, c'est extrêmement difficile. Nous ne pouvons pas placer des policiers devant chaque commerce. La question ne se pose pas comme ça. J'ai décidé d'avoir des forces mobiles de sécurisation qui vont venir en renfort ces prochaines semaines dans le département pour des opérations de sécurisation qui vont nous permettre d'anticiper la mise en place du plan anti-hold-up. Je pourrais décliner d'autres mesures, mais ce serait trop long.

En ce qui concerne le plan de lutte contre le bruit, vous avez pris un exemple qui montre la difficulté de la tâche. Cette difficulté est très grande pour la partie de Nice que vous avez évoquée. Nous sommes bien obligés de tenir compte de l'existant, et nous allons continuer de travailler. C'est un sujet auquel je suis très attentif. La limitation à 110 km/h sur l'A8 s'est d'ailleurs traduite par une amélioration immédiate et significative en termes de réduction des nuisances sonores.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile, j'y reviens pour apporter une précision. Les demandeurs d'asile viennent en France puisque ce sont des filières d'immigration qui les font venir. Dans les trois quarts des cas, leurs demandes sont rejetées, puisque ce sont de faux demandeurs d'asile. Vous avez raison de dire qu'il faudrait que les instances nationales se prononcent le plus vite possible. Des moyens nouveaux ont été apportés à la commission nationale du droit d'asile pour réduire les délais. D'un autre côté, il y a une partie des demandeurs d'asile dont la demande d'asile relève de d'autres États. Je tiens à souligner que l'action des associations qui font tout pour qu'ils restent en France est une action irresponsable puisqu'elle les prive de leur droit à voir leur

demande examinée par les instances de d'autres États. En même temps, cela vient aggraver les difficultés d'hébergement des demandeurs d'asile qui doivent être traités par la France dans le département. C'est donc une action qui n'est pas responsable, et j'insiste sur ce point.

Concernant les hélicoptères, je vais étudier très attentivement ce que vous m'avez dit. Il y a des dérogations. Certaines sont à l'évidence justifiées. Je vais faire un point complet. S'il y a des abus, nous y mettrons fin dans les meilleurs délais. Je vous répondrai par écrit, et je vais regarder très attentivement ce qui se passe, notamment pour savoir si des hélicoptères survolent sans dérogation des territoires qu'ils ne devraient pas survoler.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président. J'ai deux questions à adresser à M. le Préfet. Tout d'abord, n'y a-t-il pas une contradiction dans vos propos lorsque vous parlez du développement et du soutien de l'État au développement de l'aéroport Cannes-Mandelieu, avec le soutien que vous apportez comme nous tous au développement des transports collectifs ? Il ressort en effet des statistiques de l'aéroport que sur les 80 000 vols, le nombre moyen de passagers transportés est de 1,6 par vol. Vous savez que tous les riverains sont en colère, puisque 100 000 habitants sont survolés par ces vols. C'est aussi une contradiction avec la consommation d'énergie, compte tenu du nombre de passagers. 13 000 jets privés circulent par an. C'est une contradiction encore avec la qualité de vie des habitants survolés. Les nuisances sonores sont énormes, de même que les nuisances atmosphériques, bien que non-mesurées. A ceci s'ajoutent les dangers relatifs à un aéroport de centre-ville. Très récemment, le ministère de l'écologie a annoncé qu'il n'y aurait pas de réduction du trafic, ceci contre l'avis de nombreux élus, d'associations et d'habitants.

La deuxième question porte sur le social et l'emploi, en page 26. L'année 2009 a effectivement traduit une relance des contrats aidés. L'année 2010 va plutôt dans l'autre sens. Aujourd'hui se pose la question du non-renouvellement des contrats aidés et des CUI pour les contrats et les chantiers d'insertion. Ce sont des personnes en grande difficulté à qui on ne renouvellerait – je le dis au conditionnel en espérant une réponse positive – pas leurs postes. Cela représente 60 postes dans le 06. Même si ce n'est pas un bilan, qu'en est-il, et la situation sera-t-elle rétablie ? Je vous remercie.

M. LAMY.- Il est vrai qu'il y a eu une augmentation des emplois aidés avec l'augmentation du chômage. Je vais être très direct avec vous. Actuellement, nous sommes dans une situation difficile avec les entreprises d'insertion puisqu'il y a eu une très forte consommation de contrats aidés dans d'autres départements, sachant que l'enveloppe est régionale. Il était néanmoins normal que nous répondions aux besoins exprimés au niveau de la région. Je suis conscient de la difficulté que cela représente pour certaines entreprises d'insertion. L'année 2011 est proche, et nous trouverons des solutions pour ce prochain exercice. Pour ce qui est de la fin de l'année, sachez que je suis en train de voir avec les services de la région, et même au niveau national, pour que nous puissions trouver une solution. Je suis au courant du problème et je m'attache à y trouver une réponse.

S'agissant de l'aéroport de Cannes-Mandelieu, la charte a été modernisée et actualisée. La commission consultative de l'environnement lui a donné un avis favorable, même si une partie significative des riverains n'est pas entièrement satisfaite. La situation de cet aérodrome l'explique. Rappelons aussi que l'aérodrome date de 1950. Ces 20 dernières années, nous avons beaucoup construit autour cet aérodrome. Cela ne nous empêche pas de continuer à travailler. C'est un atout formidable pour le département. C'est le deuxième aéroport d'affaires de France. Il participe à l'attractivité et au rayonnement de l'économie azurée. C'est un fait.

M. Le Président.- M. LEROY.

M. LEROY.- Je voudrais apporter très rapidement une précision qui me paraît extrêmement utile. La commission que vous avez citée a fait un travail important. J'y siége au nom du conseil général et en tant que représentant de l'association des maires des Alpes-Maritimes. L'un de mes adjoints y siége pour représenter la ville de Mandelieu. Le travail réalisé est un travail extrêmement important, sous la présidence d'un représentant de l'État. Nous avons obtenu des avancées extrêmement importantes, avec notamment ce que nous demandions depuis 15 ans. Nous avons en effet obtenu les ronds bleus, qui n'existaient pas. Nous avons aussi obtenu dernièrement l'arrêté qui régularise la fréquentation des écoles d'hélicoptères, à l'exclusion bien évidemment de la protection civile.

La principale avancée que nous a concédée le ministère des transports est la présence de l'ACNUSA. Cet organisme totalement indépendant exerce ses pouvoirs de contrôle quant aux nuisances aériennes sur les plus grandes plateformes aéroportuaires de France. Il est aujourd'hui présent officiellement sur la plateforme de Cannes-Mandelieu. Nous avons pris un engagement avec sa présidente qui a précisé qu'elle ne dépendait de personne et qu'elle exerçait l'ensemble de ses prérogatives pour mesurer l'évolution des nuisances. Nous avons pris un engagement collectif, avec la majorité des maires siégeant à la commission, de constater le travail qui sera réalisé durant une année d'exercice. Nous avons convenu d'attendre l'année d'exercice de l'ACNUSA pour voir l'évolution des nuisances aériennes. Nous avons placé des mesures de bruit dans toutes les villes, dont deux à Mandelieu près de l'aéroport. La présidente de l'ACNUSA nous a assuré qu'elle ferait son travail en toute conscience et en toute liberté, et qu'elle nous en donnerait le résultat. Je suis convaincu qu'avec toutes les mesures, il y aura une amélioration. Lorsque l'ACNUSA rendra son rapport, nous consulterons l'ensemble des citoyens en toute simplicité, sans aucun esprit polémique ou de rassemblement « politicard ». Très sincèrement, je crois que cette avancée est à saluer. Je voudrais encore rappeler que l'État a joué un rôle important, de même que le conseil général. Nous attendons d'ici juin les résultats de l'ACNUSA que nous attendions depuis 10 ans sur la plateforme. Je pense que cette précision était importante sur la situation réelle perçue par les principaux citoyens qui environnent la plateforme aéroportuaire, c'est-à-dire Mandelieu-la-Napoule et Cannes la Bocca.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- En ce qui concerne les déchets, j'ai bien entendu M. le Préfet souligner qu'il entendait respecter l'application de la loi Grenelle. J'en suis heureux. J'ai lu aussi le texte qui disait que le rôle de la préfecture et de l'État était de donner des autorisations. Je suis très content qu'il ait précisé qu'il s'agissait aussi de vérifier la conformité à la loi. Cela dit, nous avons deux lectures de la loi Grenelle. Dire que le plan des déchets est parfaitement conforme à la loi Grenelle me paraît être un peu une anticipation des interprétations de la loi qui pour l'instant n'a aucun arrêté.

Je rappelle deux points de la loi, pour lesquels nous ne disposons pas d'arrêté : les nouveaux équipements doivent justifier leur construction, notamment au niveau des tonnages à traiter. Je pense que le nouvel équipement si urgent à l'Ouest du département aura quelques difficultés à justifier son existence, notamment au niveau des tonnages annoncés dans le plan des déchets. Deuxièmement, je rappelle que la loi Grenelle prévoit une hiérarchisation du traitement des déchets qui fait passer la valorisation avant l'incinération, laissant à l'incinération le seul rôle de réduire les déchets qui ne sont pas recyclables, mais insistant sur la nécessité que tout ce qui peut être valorisé doit l'être avant d'être incinéré. Je ne pense pas que le plan des déchets soit conforme à cette démarche. Êtes-vous de mon avis ? Je ne le pense pas, mais j'aimerais avoir votre réponse.

M. LAMY.- L'incinération est un terme qui ne correspond plus tout à fait à la réalité d'aujourd'hui. Vous connaissez parfaitement ces questions. Auparavant, nous brûlions et nous rejetions des fumées. Aujourd'hui, nous avons une matière énergétique qui permet de produire de l'énergie. Cela n'a plus rien à voir, et l'on parle d'ailleurs de valorisation. Je pense que vous évoquiez la situation de l'Ouest du département. Le fait de créer un nouveau site de valorisation énergétique correspondait parfaitement aux besoins du département et aux exigences du Grenelle. Concernant la conformité du plan départemental au Grenelle, nous considérons qu'il est parfaitement compatible et que c'est une excellente traduction du Grenelle. Si vous estimez que ce n'est pas le cas, il vous appartient d'utiliser les voies de droit qui s'offriront à vous.

M. Le Président.- M. VEROLA

M. VEROLA.- M. le Préfet, je vous remercie de nous avoir transmis ce document, et je me félicite la collaboration des services de l'État et des collectivités locales, notamment avec la mise en place du passeport biométrique. Je souhaiterais néanmoins qu'il y ait une plus grande collaboration de l'État et des collectivités locales sur quatre points, c'est-à-dire en matière d'enquête administrative et de fermeture administrative, de regroupement familial, de naturalisation et d'enquête sur les mariages. Il n'y a en effet pas souvent de retour sur ce qui est fait par les collectivités par rapport aux résultats finaux. Il y a des problèmes qui dépendent de la loi, j'en ai déjà parlé avec le président du conseil général, mais sur l'application, souvent, nous n'avons pas le suivi. Je souhaiterais simplement que nous puissions organiser deux ou trois réunions pour améliorer le fonctionnement, notamment en matière d'enquête sur les mariages. Nous constatons aujourd'hui qu'il faut de la permissivité pour ceux qui sont sincères, mais également de la sévérité qui nous échappe pour les personnes qui en permanence fraudent. Aujourd'hui, nous constatons l'existence de moyens nouveaux de détourner la loi dont je voudrais faire part aux services.

M. LAMY.- Le sujet que vous évoquez est extrêmement important. Dans ce domaine, la ligne de l'État est la suivante. Tout d'abord, pas de tracasserie inutile en matière de nationalité à l'égard de nos concitoyens qui à l'évidence sont des citoyens de bonne foi qui peuvent parfois avoir des difficultés à justifier de leur nationalité. Les fonctionnaires doivent faire preuve de discernement et ne pas embêter inutilement ces administrés, d'autant que cela peut les toucher au plus profond d'eux-mêmes, dès lors qu'il y va de leur histoire, de leur identité et de leur nationalité française. D'un autre côté, il faut une grande vigilance et réactivité à l'égard des phénomènes de fraude qui hélas, nous le savons, sont une tentation très forte pour une part significative des personnes qui demandent des titres. Nos techniques se sont beaucoup améliorées ces dernières années, et les fonctionnaires de la préfecture bénéficient de formations très importantes. Vous avez tout à fait raison sur ce par quoi vous avez commencé. Vous avez des responsabilités particulières dans ce domaine. Nous en avons aussi, et nous pouvons gagner en efficacité pour aller dans ces deux directions : traque des fraudeurs et traitement adéquat pour les personnes de bonne foi. Nous pouvons aller dans ces deux dimensions d'une manière plus efficace si nous travaillons ensemble. Je demanderai à M. le secrétaire général de la préfecture de se rapprocher de vous et de l'association des maires pour étudier la possibilité de travailler plus efficacement ensemble.

M. Le Président.- M. GINESY, pour une dernière question.

M. GINESY.- Merci. Comme tous mes collègues, je remercie M. le Préfet, ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs, de s'être prêté à cet exercice qui consiste à venir devant l'assemblée départementale pour présenter le bilan mais également répondre à des questions d'avenir. Je pense que j'anticipe peut-être un peu sur la conférence de presse que vous allez faire avec M. le président du conseil général par rapport au numérique, mais il y a aujourd'hui sur le grand emprunt mis en place par le Premier ministre la question du très haut débit. Par rapport à l'enjeu de développement du territoire et par rapport à cette fracture des territoires sur la mise en

place d'un certain nombre de services, le déploiement de projets sur le département des Alpes-Maritimes à propos du très haut débit représente un enjeu important. Je voudrais savoir si des avancées ont été réalisées à ce sujet. Le président du conseil général m'a indiqué qu'il souhaitait au cas par cas pouvoir se positionner pour accompagner des projets intelligents sur le département des Alpes-Maritimes. Telle est donc la question que je vous soumetts. Je pense qu'il s'agit d'un sujet important et d'avenir.

M. LAMY.- Vous avez tout à fait raison. Le développement du haut débit et du très haut débit est absolument essentiel pour que des activités puissent se développer dans les territoires. Vous avez évoqué le grand emprunt. Vous savez qu'il s'agit de grands projets structurants. Il reste à voir s'il est possible d'intégrer ceci dans le cadre des appels à projets qui seront portés. A première vue, je n'en suis pas sûr, mais il y a d'autres vecteurs qui nous permettront de développer le très haut débit, notamment dans le cadre du développement des territoires ruraux et dans le cadre des pôles d'excellence rurale. Je crois que vous êtes vous-même porteur d'un projet soutenu par les services de l'État dans le département. Je souhaite qu'il puisse prospérer, puisque c'est le bon angle d'attaque.

M. Le Président.- Mes chers collègues, permettez-moi en votre nom et au nom de l'administration départementale représentée par le directeur général des services, Christian OLIVERES, de vous remercier M. le préfet pour la qualité de cet échange et pour l'utilité de cet exercice de démocratie locale qui me paraît tout à fait fécond et pertinent. Nous nous y sommes livrés dans la transparence avec une liberté de ton dont il ne vous aura pas échappé la qualité. Je vous en remercie. Je remercie également les Sous-préfets qui vous accompagnent, le sous-préfet de l'arrondissement de Grasse M. Claude SERRA, le sous-préfet de l'arrondissement Nice Montagne M. Christophe MAROT, le secrétaire général M. Gérard GAVORY, votre directeur de cabinet M. Christophe MARX. Merci à chacun d'entre eux pour leur travail au quotidien. Il est important sur nos territoires à vos côtés, et nous apprécions leur implication dans chacune des communes et des cantons, ainsi que dans le département dans sa globalité. Merci à tous les directeurs, au colonel, commandant du groupement de gendarmerie, aux représentants de la DDSP, aux forces qui assurent la sécurité dans ce département et à tous les directeurs et chefs de services de l'État qui font un travail important.

L'État est plus que jamais présent. Il est réorganisé. C'est un État qui n'est pas resté figé et qui s'est adapté aux évolutions de notre société. La RGPP l'a voulu. Ce n'est pas qu'une réduction des moyens, c'est aussi une réorganisation plus efficace, plus pertinente, plus moderne. C'est tout cela qui fait qu'aujourd'hui notre pays bouge et a rompu avec des décennies d'immobilisme. L'organisation nouvelle de l'État en est aussi la traduction. Merci à chacune et chacun d'entre vous de la mettre en œuvre dans ce département sous votre autorité, M. le Préfet.

La séance est levée à 11 heures 10.